

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**FAG 003-5529/19/BM**

**■ Renouvellement de l'adhésion à l'Institut de l'Audit et du contrôle Internes (IFACI) et paiement de la cotisation 2019**

**MET 19/10404/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Fondé en 1965 sous le statut associatif, l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes (IFACI, affilié à l'Institute of Internal Auditors (IIA), est une institution dédiée à la promotion des normes internationales d'audit interne et exerce un rôle majeur en matière de formation, d'information et de certification.

L'IFACI est l'institut de référence du métier de l'audit interne en France et fédère 4 000 auditeurs issus de 900 entreprises et institutions publiques.

Ses missions consistent notamment à :

- rechercher et promouvoir auprès des professionnels de l'audit, des connaissances en matière d'audit et de contrôle internes, de gestion des risques et de gouvernance d'entreprise, au travers de réunions mensuelles, de colloques, d'unités de recherche et de groupes professionnels,
- professionnaliser les acteurs et les organisations en proposant des programmes de formation et de certification (individuelle et collective),
- diffuser et partager les normes professionnelles et les règles de bonne pratique.

L'Inspection Générale de la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce ses missions dans le respect des normes internationales recommandées par l'IFACI.

Signé le 28 Mars 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 03 avril 2019

Compte tenu de l'objet et des missions de l'IFACI, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé, par délibération n°FAG 039-838/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016, d'adhérer à l'IFACI et a renouvelé son adhésion à cette association au titre des années 2017 et 2018.

Cette adhésion à l'IFACI permet aux agents de l'Inspection Générale de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'utiliser régulièrement le fonds documentaire de l'IFACI et de participer à des conférences, groupes professionnels ainsi qu'à des stages de formation proposés par cet organisme.

En effet, cette adhésion leur permet de :

- bénéficier de tarifs préférentiels sur les séminaires et formations,
- accéder aux publications, aux contenus multimédias, au centre de documentation et à la bibliothèque en ligne de l'institut,
- et participer ou accéder aux retransmissions en différé des différents travaux, colloques et réunions.

Ainsi, afin de permettre aux agents de l'Inspection Générale de continuer à bénéficier des différents outils et activités mis en place par l'association, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à l'IFACI pour l'année 2019.

Le montant de la cotisation 2019 s'élève, pour 10 personnes, à 1326 euros hors taxes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°FAG 039-838/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 portant adhésion à l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes (IFACI) et paiement de la cotisation pour l'année 2016.

#### **Où le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes (IFACI) a notamment pour objet de promouvoir, auprès des professionnels de l'audit, des connaissances en matière d'audit et de contrôle internes, et de gestion des risques ;
- Qu'afin de permettre aux agents de l'Inspection Générale de la Métropole Aix-Marseille-Provence de continuer à bénéficier des différents outils et activités mis en place par l'association, il convient de renouveler l'adhésion de la Métropole à l'IFACI pour l'année 2019 et d'approuver le montant de la cotisation correspondante ;

#### **Délibère**

**Signé le 28 Mars 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 03 avril 2019**

**Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'IFACI ainsi que le paiement de la cotisation pour l'année 2019, d'un montant de 1326 euros hors taxe pour l'accès de 10 agents aux outils et activités proposés par l'association.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence Sous Politique A440 – Nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Budget et Finances

Didier KHELFA